

### Le Préfet de l'Aisne,

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 28 août 2006,

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

### ARRETE

### Article 1er:

La commune de **CHARTEVES** fait partie du plan de prévention du risque inondation par débordement de la rivière Marne approuvé le 16 novembre 2007 et du plan de prévention des risques d'inondations et de coulées de boue sur les communes de Chartèves et Mont-Saint-Père prescrit le 6 décembre 2004. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 16 novembre 2007

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

### Article 2:

L'arrêté du 28 août 2006 est abrogé.

### Article 3:

Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Château-Thierry, le SIACEDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Faità LAON, le 1 1 DEC. 2007

2 rue Paul Doumer - 02 010 LAON Cedex - Téléphone: 03.23.21.82.82 - Télécopie: 03.23.20.69.58 - Mél: prefecture.aisne@aisne.pref.gouy.fr

# CHARTEVES

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
- inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	15/10/1987	30/10/1987
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
- inondations et coulées de boue	09/01/2000	10/07/2000	25/09/2000	07/10/2000
				· .



### PREFECTURE DE L'AISNE

## Commune de CHARTEVES

# Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

La commune est situ	ée dans le périmètre	d'un PPR n		oui X non
approuvé	date	16 novembre 2007	aléa	Inondatio
prescrit		6 décembre 2004		Coulées de bo
Les documents de ré - DDRM	eférence sont :			Consultable sur Internet
tuation de la commi	une au regard d'un pl	an de prévention de risque	es technologi	ques [PPR1]
La commune est situ	ée dans le périmètre date	d'un PPR t	effet	oul non
lualion de la commi	une av regard dv zon	age réglementaire pour la lifié relatif à la prévention du risqu		Consultable sur Internet _ pte de la sismicité
ituation de la commu n'application du décret 9	une av regard dv zon	ifié relatif à la prévention du risqu	je sism <b>i</b> que	
ituation de la commi n application du décret 9 La commune est située	Jne au regard du zon 1-461 du 14 mai 1991mod	ifié relatif à la prévention du risqu	e sism <b>i</b> que	pte de la sismicité
ituation de la commu n application du décret 9 La commune est située èces jointes artographie	une au regard du zon 1-461 du 14 mai 1991 mod dans une zone de sism	ifié relatif à la prévention du risqu icifé zone la zone lb	e sismique zone II	pte de la sismicité zone III non
ituation de la commu n application du décret 9 La commune est située èces jointes artographie xtraits de documents ou c	une au regard du zon 1-461 du 14 mai 1991 mod dans une zone de sism de dossiers permettant la l	ifié relatif à la prévention du risqui icifé zone la zone lb calisation des immeubles au reg	je sismique Zone II Jard des risques	pie de la sismicifé  Zone III: non  pris en compte
ituation de la commu n application du décret 9 La commune est située èces jointes cartographie extraits de documents ou c	une au regard du zon 1-461 du 14 mai 1991 mod dans une zone de sism de dossiers permettant la l	ifié relatif à la prévention du risqu icifé zone la zone lb	je sismique Zone II Jard des risques	pie de la sismicifé  Zone III: non  pris en compte
n application du décret 9 La commune est située èces jointes Cartographie extraits de documents ou c	une au regard du zon 1-461 du 14 mai 1991 mod dans une zone de sism de dossiers permettant la l	ifié relatif à la prévention du risqui icifé zone la zone lb calisation des immeubles au reg	je sismique Zone II Jard des risques	pie de la sismicifé  Zone III: non  pris en compte